**Informations COVID**

L’activité est prévue en résidentiel. Au cas où la pandémie dure et empêche les voyages, le BIJ (Agence Nationale BEFR, organisateur) se réserve le droit d’annuler ou éventuellement de proposer une version alternative en ligne.

L’organisateur s’assurera que les mesures de santé et d’hygiène liées au COVID sont d’application lors de l’activité. Tous les participants seront logés en chambre single. Nous utiliserons les masques et respecterons les mesures de distance nécessaire, ou toute autre mesure en vigueur lors de la formation. Les participants seront informés de tout cela avant l’activité.

L’organisateur et le lieu d’hébergement respecteront les directives COVID en vigueur en Belgique à ce moment.

Afin de pouvoir rejoindre le lieu de formation, tous les participants devront montrer un certificat COVID valable exigé par la Belgique, digital ou papier. De nouveau, les participants seront informés de tout cela avant l’activité.

Les règles d’entrée en Belgique et de séjour en hôtel ou restaurant, régulièrement mises à jour, peuvent être consultées sur le site du Ministère des Affaires étrangères belges. Les organisateurs y seront également attentifs peu de temps avant l’activité.